

# Comment articuler les politiques sur le changement climatique et la qualité de l'air au niveau local :

## Deux instruments directeurs, le SRAEC et le Plan Climat Régional

---

16 mars 2010

Sébastien COSNIER

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement du Nord-Pas-de-Calais  
DREAL/Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement du territoire

Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergie et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent  
pour  
l'avenir**



# *Plan de l'intervention*

- Bref rappel du diagnostic
- Bref rappel des engagements européens et nationaux
- Un panel d'outils de planification aux services des territoires : schémas régionaux et plans climat-énergie territoriaux
- Le schéma régional Air-Énergie-Climat (SRAEC)- structure et articulation avec les autres outils



# Bref rappel du diagnostic

## • Le changement climatique/scénarios développés notamment par le GIEC :

- Le cumul de nos activités depuis 100 ans contribue aujourd'hui à l'évolution du climat
- Nécessité de diviser par 4 nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050
- Nécessité d'adapter les territoires et de repenser leur aménagement pour prévenir les risques et contribuer à une baisse globale de consommation d'énergie (70 % des émissions de GES sont issues de la consommation d'énergie fossiles (pétrole, gaz, charbon)).

## • La transition énergétique/scénarios de hausse des prix et de crises énergétiques à venir :

- énergie consommée ces 20 dernières années = énergie consommée les 80 années précédentes, en 100 ans = autant que depuis l'aube de l'humanité
- La production mondiale de pétrole a connu son pic de production alors que la consommation mondiale continue de grimper. A partir de maintenant, il faudra faire avec une énergie de moins en moins disponible et donc de plus en plus chère.
- La compétitivité et la viabilité des territoires viendra donc de la sobriété et de l'indépendance énergétique et des organisations alternatives mises en places dans tous les secteurs, marchands comme non marchands.
- Responsabilité collective et qui s'entend à toutes les échelles, de la planète à la région.

## • La qualité de l'air, un enjeu sanitaire à intégrer dans le projet de société à mettre en œuvre au niveau local :

- dans l'aménagement des territoires (urbanisation, réglementations thermiques des bâti, ...), conjointement aux actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre
- dans la politique industrielle, celle des transports et celle de l'énergie

# Bref rappel des politiques européennes et nationales

## • Conseil Européen du 9 mars 2007 :

- objectif 3 x 20 en 2020 (20 % ENR ; - 20 % consommation d'énergie ; - 20 % d'émissions de GES par rapport au niveau de 1990), facteur 4 en 2050
- porter à 10% la part de biocarburants dans la consommation totale des véhicules d'ici 2020

## • Le paquet énergie climat (adopté par les 27 États membres le 12 décembre 2008) :

- 3 directives :
  - amélioration et extension du système d'échange des quotas d'émissions (ETS)
  - cadre juridique pour le captage et le stockage géologique du CO2
  - promotion des énergies renouvelables (23 % dans la consommation énergétique française)
- une décision imposant des réductions d'émission de GES aux secteurs économiques qui ne sont pas couverts par l'ETS

un règlement sur les émissions de véhicules neufs (130 gCO2/km en 2012)

## • Les directives sur l'air et sur les émissions :

• Directive de 96 sur la qualité de l'air et ses directives filles, abrogée par celle d'avril 2008, introduisant les instruments d'évaluation, de connaissance et de planifications (PRQA, PPA, PDU)

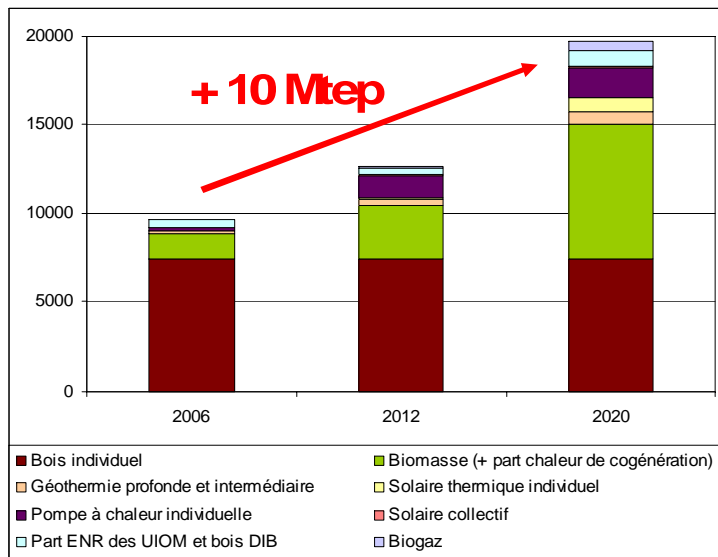
• Directive « IPPC » de imposant l'utilisation des « meilleurs techniques disponibles » pour limiter les émissions polluantes

• Autres directives sectorielles...

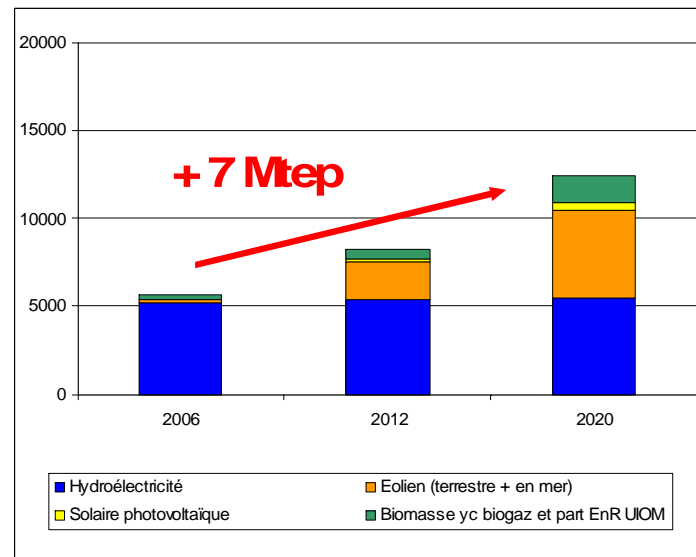
# Bref rappel des politiques européennes et nationales

- Plan climat 2004-2012, révisé en 2006
- Loi POPE de 2006 (politique énergétique en France)
- Grenelle de l'environnement 2008, Loi G I en août 2009
  - Bâtiments :
    - bâtiments neufs : 50 kWh par m<sup>2</sup> et par an en moyenne
    - bâtiments existants : -38% de consommation
  - Énergies renouvelables : + 20 Mtep

*Grenelle : rappel des principaux objectifs en 2020*



Chaleur



Électricité

# Bref rappel des politiques européennes et nationales

- Loi Grenelle 1 qui fixe :
- Objectifs de 20 % de réduction des émissions de GES en 2020 dans les transports
- Outils, notamment :
- Développement des biocarburants pour atteindre 10 % d'incorporation en 2020
- Ecotaxe poids lourds
- Objectifs de réduction de consommation renforcés pour les distributeurs énergétiques via les CEE et étendus aux carburants
- Amélioration et développement des transports en commun
- Projet de loi Grenelle 2 : boîte à outils de mise en œuvre de LG 1
  - Mise en place de schéma régionaux AEC et de PCET pour toutes les collectivités supérieures à 50 000 hab, obligation bilan carbone
  - Logement, aménagement du territoire : RT 2012, généralisation des DPE et de la certification, réforme du code urbanisme
  - Renforcement gouvernance locale des transports, développement modes doux, développement du fret non routier

# Le relai local

- En région : le SRAEC (projet loi Grenelle II), 1 an à compter de la parution de la loi et du décret, il vaut PRQA :
  - Bilan énergétique et prospective en région
    - Volet efficacité énergétique,
    - Volet développement des énergies renouvelables, objectif territorialisés à atteindre en 2020
    - Volet développement et adaptation des infrastructures de transports et de distribution d'énergie
  - Prise en compte et mise en œuvre des politiques nationales
    - Logement, relai territorial via les centres info-énergie et les PCET
    - Transport, planification locale (départements, communes)
  - Bilan régional qualité de l'air et émissions de GES suite au 1er PRQA
    - Liens entre énergie, qualité de l'air et émissions de GES
    - Révision du PRQA, fixation d'objectifs territorialisés de réduction des émissions polluantes et de réduction de GES par secteurs
  - Volet adaptation au changement climatique (submersions marine, urbanisme, biodiversité...)
  - Gouvernance pas encore arrêtée, fonctionnement par groupes techniques, comité de pilotage
  - Les Plans d'action contribuant à la mise en œuvre et à la programmation des moyens en région sont le Plan Climat régional et les PCET infra-régionaux

# Hiérarchie des documents et opposabilité

- Les Plans d'action contribuant à la mise en œuvre et à la programmation des moyens en région sont le Plan Climat régional et les PCET infra-régionaux
  - PCET devront être compatibles avec le SRAEC
  - SCOT devront être compatibles avec les PCET
  - PDU - compatibilité
- Néanmoins, approbation préfectorale prévue en l'état et aucune sanction pour non respect de compatibilité donc portée juridique en l'état actuel du projet de Loi qui reste très limitée
- Derniers amendements qui pourraient faire évoluer certains points :
  - obligation de bilan carbone pour les entreprises de + de 500 employés,
  - schéma des EnR inclus dans le SRAEC,
  - PPA doivent être compatibles avec SRAEC

Merci de votre attention.